

L' « immigré » turc ou marocain, plus étranger qu'un autre ?

Rédigé le 6 novembre 2014 par : Anne-Claire Orban



Chacun de nous porte une représentation de ce qu'est l'« immigré », terme qui s'impose aujourd'hui dans les débats sans que jamais ne soit énoncé clairement le public visé. Ah l'ère du politiquement correct ! Si en Belgique 43% des immigrants proviennent de pays européens, qualifie-t-on un français d'« immigré » ? Non. Ce terme est réservé à certaines populations immigrantes, principalement aux populations turques et marocaines. Au sens littéral pourtant, le terme « immigré » signifie « celui qui s'est introduit dans, qui vient dans » sans distinction d'origine. Posons alors la question : Pourquoi les immigrés turcs et marocains sont-ils plus « immigrés » que d'autres ?

Avant « immigrés », il était préférable de nommer les personnes immigrantes d'« étrangers ». Au 19^{ème}, dans un contexte de moindre mobilité des populations, le qualificatif « étranger » semblait avant tout être attribué à tout qui n'appartient pas au village, quel que soit le lieu de provenance de l'« inconnu ». Dans les zones rurales et populaires, l'appartenance locale prime sur l'appartenance nationale. En France, selon Solange de Fréminville, seules les élites républicaines de l'époque, plus éveillées à la question du nationalisme, et les personnes vivant aux frontières nationales attribuent une connotation nationale au terme « étranger ». Cette association « étranger » et « national » se renforcera sous la III^{ème} république (1870-1940) et amènera l'idée d'une identification entre citoyenneté et nationalité, excluant les étrangers^[1].

Le processus de démocratisation et de modernisation touchant aussi bien la Belgique que la France (élargissement du suffrage, liberté de presse, développement de la poste et développement des transports qui tous deux permettent de toucher les populations rurales, etc.) permet l'intégration des classes populaires dans l'espace social et politique. La presse, par son pouvoir de toucher une grande partie de la population, joue un rôle majeur dans le processus d'homogénéisation sociale et dans le développement des imaginaires collectifs. En France, elle véhicule des stéréotypes forts mettant en scène le « nous » français et les « étrangers non nationaux » auxquels on impute nombre de comportements violents et barbares. Début 20^{ème} siècle, l'heure est à la démonstration du clivage qui divise autochtones et étrangers, ces derniers incarnant une menace tant pour la sécurité que le travail national. Il n'est pas encore véritablement question d'« immigrés » mais d'« étrangers + nationalité » et si l'idée d'une nation homogène se répand, la question de

l'intégration de ces populations ne se pose pas.

En Belgique, le terme « immigré » apparaîtra avec ce que l'on nomme « problème de l'immigration », émergent pour la première fois avec la récession économique que connut la Belgique entre 1948 et 1954. Les « étrangers » accueillis pour travailler deviennent les « immigrés » non désirés, venus « manger le pain des Belges et transformer leurs quartiers vétustes et insalubres en coupe-gorge » (Dasseto et Piasser 1992 : 51). Il faut savoir que pourtant, à cette époque et afin de réussir la reconstruction nationale tant au niveau économique que, plus tard, démographique, le patronat et l'Etat belge font appel à la main-d'œuvre étrangère, d'abord provenant de pays européens (Italie, Espagne, Grèce) puis, à partir des années 1960, de pays non-européens (Maroc, Tunisie, Turquie). L'époque est à une immigration organisée à connotation économique dont l'article de Laurie Degryse (dans ce même numéro) expose les caractéristiques.

Le profil de l' « immigré » évolue cependant rapidement. Premièrement, la diversification des sources de main-d'œuvre complexifie la question de l'immigration après une immigration européenne, de culture latine, arrivent des populations musulmanes provenant de pays vus comme moins développés. Afin de créer une différence entre ces deux groupes humains, sont utilisés, selon Alexis Spire, les termes « étranger » pour qualifier les personnes issues des premières vagues d'immigration et « immigré » pour les suivantes. Le terme « immigré » se charge d'appartenance ethnique. Deuxièmement, au cours des années 1960, les travailleurs étrangers assistent à la diversification des secteurs de travail : des charbonnages, ils passent dans la métallurgie, le bâtiment, la chimie, l'automobile ou encore dans la sphère domestique, les rendant alors plus visibles sur le marché du travail. Troisièmement, les arrivants de l'époque (vagues du Maroc, Tunisie, Turquie) sont invités à amener leur famille et à s'installer durablement en Belgique afin de combler la baisse de natalité en Wallonie : d'hommes seuls, suivent femmes, enfants et personnes âgées. C'est ce qui fait dire à Es Safi et Manço que le rôle joué par l'immigration turque et marocaine en Belgique fut moins productif que reproductif. Toutefois, aucune véritable politique d'intégration ne prend forme.

Le dit « problème de l'immigration », ciblant principalement les populations turque et marocaine souffrant alors de représentations sociales négatives, se renforce suite à la crise économique internationale qui touche la Belgique en 1974, date signant l'arrêt de

l'immigration organisée. Se pose alors la question de l'intégration des populations étrangères mais surtout celles du nationalisme belge, de la citoyenneté, de l'autochtonie, etc. La Belgique fait alors face à une situation inédite : mettre réellement en place ses valeurs d'universalisme, de démocratie et d'Etat de droit. Pour Alexis Spire, c'est lorsque ces questions sont abordées que l' « immigré » prend tout son sens social. Le terme « immigré » s'apparente à celui de « maghrébin »^[2].

Dans un contexte d'instabilité sociale et politique, de crise sociale et économique l' « immigré » désigne le problème, la menace. La loi Gol de 1984 en limitant le regroupement familial, contrôlant les étudiants étrangers, diminuant l'aide octroyée par les CPAS pour certains étrangers et régulant leur présence dans certaines communes rend particulièrement bien compte du climat de méfiance. De plus, à cette période, tout étranger hors-CEE et au chômage acceptant de quitter le sol belge se voit remercier d'une prime ! « Cette disposition n'a aucun effet au niveau du stock d'immigrés présents, mais un effet psychologique déplorable au niveau des représentations sociales une nouvelle fois confirmées (sic) dans l'idée qu'une solution au « problème des immigrés » pouvait se trouver dans leur refoulement » (de Biolley 1994 : 33). Bref, les « immigrés », revendiquant le droit au travail, la liberté de culte, la sécurité sociale, sont vus comme la source du déclin (social, économique, culturel) de la société.

Le terme « immigré » est à lire en parallèle avec la question de l'intégration, il reflète une certaine vision du nationalisme et les limites des valeurs proclamées de l'Europe. Ces « immigrés », qualificatif hérité des générations antérieures, porteurs d'une culture autre, mettent à mal l'image d'une population homogène nationale et d'une « culture européenne » supérieure et désireuse de conserver ses privilèges sociaux. Il faut noter d'ailleurs que se voit utilisée une nouvelle catégorie sémantique – les « ressortissants de pays membres de l'UE » - pour qualifier ces « immigrés » privilégiés, socialement acceptés et partageant « nos » valeurs. Les populations de confession musulmane au contraire vues comme ne les partageant pas, méritent l'appellation d'« immigré ». Ce terme dans sa connotation actuelle reflète tant la question sociale – difficulté pour tous les citoyens de vivre décemment dans un système libéral – la question nationale – difficulté d'appliquer sur son territoire les valeurs liées à la dite modernité – que la question internationale - difficulté pour l'Europe et ses Etats membres de réussir à considérer des populations « autres »

comme leur égal et de sortir de pensées coloniales. Ah ça, on peut dire qu'ils ont bon dos nos « immigrés » !

[1] Notons que la Belgique francophone se trouve encore aujourd'hui fort influencée par l'idée de population homogène, ce qui n'est pas le cas de la Belgique néerlandophone pour qui l'intégration des voix minoritaires, via notamment le Minderhedenforum, relève de l'évidence. Nous sommes face à deux conceptions du nationalisme.

[2] Ces derniers forment le groupe à la tête du « classement des personnes de nationalité étrangère » dans la région de Bruxelles-Capitale. Sur l'ensemble du territoire, l'Italie prend la première place, suivie du Maroc à partir de 1981 (Rapport de Laurent Hanseeuw).



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Timur Uluç
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120